



La participation parentale collective en milieu précarisé, un outil pour une éducation équitable ?

Les analyses de la FAPEO 2010

Rédaction :

Joëlle Lacroix

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Avenue du Onze novembre, 57, 1040 Bruxelles

02/527.25.75 - 02/525.25.70

www.fapeo.be - secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Communauté française

Sommaire

Améliorer les relations écoles-familles pour compenser les inégalités sociales	4
Les principes	4
Les projets d'amélioration des relations interpersonnelles à l'école.....	5
Un succès limité	6
La participation parentale collective au niveau local, l'exercice du droit à la prise de parole.....	7
Oser participer, un défi !	8
Bibliographie.....	10

Résumé

Pour que les informations circulent « du bas vers le haut », des parents vers l'École, les parents doivent être organisés collectivement. Tel est le rôle des Associations de parents. Le mode de participation parentale collective devrait permettre aux parents d'exercer un droit qu'ils ont acquis : celui d'entrer dans l'école dans des instances d'avis, celui primordial d'avoir accès aux informations nécessaires relatives à l'organisation de la vie scolaire. Encore faut-il que ce droit soit saisi par tous, de manière directe ou indirecte : pour s'informer, comprendre, se dire et se définir collectivement, exprimer des besoins particuliers à un groupe social dans la communauté, échanger, construire ensemble, réfléchir, participer à la prise de décision. Les enfants passent aujourd'hui plus de temps à l'école qu'en famille. 182 jours par an, ils font un aller-retour entre deux mondes de vie dont les acteurs ont tout intérêt à se connaître, à se respecter, à travailler ensemble.

Mots-clefs

Précarité – relations parents-école – réussite scolaire – implication – inégalités sociales
– association de parents – conseil de participation

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques plaide pour le développement d'une « Education Equitable » laquelle inclut deux dimensions : l'égalité des chances (veiller à ce que la situation personnelle et sociale ne soit pas un obstacle à la réalisation de la réussite scolaire) et l'inclusion (un niveau minimal d'instruction pour tous, par exemple que chacun sache lire, écrire et compter). Ces deux dimensions sont étroitement imbriquées : vaincre l'échec scolaire aide à surmonter les effets du dénuement social qui est lui-même souvent facteur d'échec scolaire. L'OCDE propose 10 mesures d'action publique qui réduiraient l'échec et le décrochage scolaires, concourraient à une société plus juste et éviteraient les importants coûts sociaux des adultes marginalisés peu qualifiés. Une de ces mesures nous intéresse particulièrement dans le cadre de cette analyse : « Renforcer les liens entre l'école et la famille pour aider les parents défavorisés à aider leurs enfants à apprendre¹ ».

Améliorer les relations écoles-familles pour compenser les inégalités sociales

Les principes

Depuis 20 ans, en Communauté française, toute une série de dispositifs de compensation des inégalités sociales se sont succédé et juxtaposés : les Zones d'Education Prioritaires (1989), les Discriminations Positives (1998), les mécanismes de Financement Différencié (2004) et depuis 2009 l'Encadrement Différencié². Ce dernier dispositif entend à son tour contribuer « à assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité ». L'encadrement différencié doit profiter à des écoles accueillant des publics scolaires issus de *milieux populaires*, de *publics précarisés*, *exclus*, *défavorisés*, des *populations d'élèves les moins favorisées*, des *populations en situation de pauvreté*. L'objectif de cette mesure compensatoire est d'atteindre le respect de l'article 6 du décret « Missions » : « assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale ». Il s'agit bien de donner « plus à ceux qui ont moins », de lutter contre la précarité en passant par la répartition des chances de réussite scolaire, dans un souci d'équité : puisque les situations individuelles sont inégales au départ, les politiques ont pensé qu'il est juste de distribuer les ressources de manière inégale également³. Ces ressources ont

¹ Simon Field, Malgorzata Kuczera, Beatriz Pont, *En finir avec l'échec scolaire. Dix mesures pour une éducation équitable*, OCDE, 2007.

² Décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité, M.B. 09-07-2009.

³ Il s'agit d'un choix politique, auquel on peut apposer une autre logique dans l'organisation actuelle de notre système éducatif : « donner plus à ceux qui ont plus ». Cette option se pose de manière cruciale dans le contexte de renforcement de la mixité sociale dans les écoles. Quels moyens supplémentaires ont été octroyés aux écoles favorisées pour développer un réel projet d'inclusion des nouveaux élèves venus d'écoles moins favorisées ?

été largement utilisées, dans les écoles fondamentales, pour mener des projets d'amélioration de la communication famille-école.

Ces mesures ont visé des parents primo-arrivants avec leurs enfants (candidats réfugiés politiques), des adolescents sans leurs parents (les mineurs non accompagnés qui ont fui leur pays), de parents (parfois encore analphabètes) et enfants autochtones de milieu populaire, des parents immigrés et de leurs enfants, nés ou non en Belgique (arrivés en Belgique dans le cadre du regroupement familial) ont été visés par ces mesures. Les projets mis en place au niveau local se sont construits en fonction des publics en situation de précarité diverse et non exclusive (sociale, économique, culturelle et ethnique). Des vécus particuliers traversent ces trajectoires personnelles et familiales : des jeunes ont eu une scolarité classique dans leur pays d'origine, d'autres sont analphabètes. Les pays d'origine sont eux-mêmes multiples. Par exemple, une école secondaire d'enseignement technique et professionnel d'Anderlecht signale que dans ses classes de français intensif, il y a 70 élèves de 23 nationalités⁴.

Les projets d'amélioration des relations interpersonnelles à l'école

Globalement, la logique d'action sur laquelle s'appuient ces projets est celle de « l'éducation parentale » ou comment rendre les parents compétents pour devenir de « bons parents d'élèves ». L'hypothèse derrière cette logique, pas toujours explicitée d'ailleurs, est que l'investissement parental⁵ dans l'éducation des enfants incite à des attitudes plus positives à l'égard de l'école, améliore les habitudes de travail à la maison, réduit l'absentéisme et le décrochage scolaire. Des études attestent que les manifestations d'intérêts positives des parents à l'égard de l'école sont perçues par les enfants et intégrées comme motivation. Cependant, en termes d'impact sur la réduction de l'échec scolaire, le lien direct reste toutefois difficilement évaluable. Cette logique nous paraît toutefois insuffisante pour réduire l'ampleur de l'échec scolaire :

- D'une part, elle fait l'impasse d'une réflexion d'ordre pédagogique sur l'efficacité des apprentissages. Elle fait porter la résolution des difficultés sur les parents - jugés incompétents - uniquement et elle risque de dédouaner l'école de ses responsabilités ;
- D'autre part, l'insistance sur l'implication des familles dans le suivi scolaire nie le caractère discriminant des travaux à domicile.

Selon nous, il ne peut donc s'agir de déplacer vers les familles la responsabilité de l'échec scolaire et la responsabilité de le résoudre. Cette tendance s'accroît

⁴ Vivre Ensemble Education, novembre 2007, www.vivre-ensemble.be

⁵ Par exemples : lecture, comptines, chansons en âge pré-scolaire, jeux de langage, stimulation intellectuelle, renforcement de l'estime de soi, visites culturelles ; rencontrer les enseignants pour comprendre les règles de l'école, les procédures, les programmes, les devoirs, les évaluations ; participer aux manifestations de l'école, aider (fêtes scolaires, etc...), ...

notamment au travers du développement des cours privé de soutien scolaire et du marché en train déjà bien installé. C'est pourquoi les projets mis en place depuis 2009 dans le cadre de l'encadrement différencié nous semblent porteurs d'une ouverture vers des initiatives de nature pédagogique, au sein des écoles.

Un succès limité

Malgré la créativité et l'investissement des professionnels, enseignants et/ou travailleurs sociaux, les difficultés de se faire rencontrer les deux mondes de vie des enfants demeurent. Cette rencontre ne va pas de soi. A côté des parents qui investissent trop l'école⁶, il y a ceux qui restent réticents à l'idée d'entrer dans le monde scolaire, en raison d'obstacles linguistiques, du manque de confiance en soi, de l'expérience scolaire passée des parents ou de leur conception du partage des rôles éducatifs (l'éducation scolaire est le travail de l'école et non celui des parents), de disponibilité, d'horaires de rencontre inadéquats. D'une manière générale, les représentations des enseignants et des parents sur leurs rôles respectifs sont toujours entachées de zones d'ombres : d'une part, absence de compréhension de notre système éducatif, méconnaissance des missions de l'école, malentendus sur les rôles des enseignants ; d'autre part, méconnaissance des modèles familiaux et culturels d'aujourd'hui, méconnaissance d'outils de communications, prégnance de préjugés sur les personnes. Quant aux parents, les enseignants constatent qu'ils restent les « éternels absents », qu'ils « démissionnent », qu'ils sont « incompetents », d'autres estiment que certains parents « n'ont pas de projet pour leur(s) enfant(s) ».

L'échange d'informations entre l'école et les familles prend donc très souvent le type d'une information descendante de l'école vers les familles. Il s'agit de transmettre des règles à respecter, à donner un mode d'emploi, assez sommaire et plein de non-dits. Les directions et enseignants rappellent les responsabilités des parents à l'égard de la scolarité de leurs enfants : arriver à l'heure (pour donner l'exemple), surveiller les devoirs, signer le journal de classe, surveiller l'hygiène de vie des enfants (les heures de sommeil, les collations à bannir). L'information ascendante, des parents vers l'école est, elle, beaucoup moins courante.

⁶ Il s'agit généralement des parents familiers de l'éducation, souvent d'un niveau socioculturel élevé, ils entrent aisément dans l'école, ajustent les conseils des enseignants à leur enfant, trient éventuellement les suggestions, peuvent être critiques quant aux diagnostics ou aux injonctions des enseignants, peuvent être revendicatifs voire agressifs.

La participation parentale collective au niveau local, l'exercice du droit à la prise de parole

A côté de cette conception de la participation parentale (individuelle et relationnelle), il en est une autre insuffisamment active dans les écoles en milieux précarisés: celle de la participation parentale collective. En Communauté française, le décret adopté le 28 avril 2009 fixant un cadre légal pour les Associations de parents a légitimé ce mode de participation parentale collective au sein des écoles. Ce décret vient compléter l'obligation de mise en place des Conseils de participation consacrée par le décret « Missions » de 1997. L'obligation faite aux écoles est de tenir une séance d'information en vue de mobiliser les parents candidats à la création d'une Association de parents. Il n'est donc pas obligatoire que chaque école ait son Association de parent mais bien obligatoire que les parents soient représentés au Conseil de participation. Ce décret affirme le droit à l'information, le droit de réunion et le droit de participation.

Quelles sont les missions de l'Association de parents? « L'association de parents, qui doit s'inscrire dans le strict cadre du projet pédagogique de l'école, a pour mission de faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et obligations de chacun. L'Association des parents organise une veille passive et active en vue d'informer, le plus objectivement possible, tous les parents d'élèves. (Art.2) (...) Le Comité de l'Association des parents (trois membres au moins élus parmi les parents de l'Association de Parents) a pour missions :

- D'organiser, conjointement avec la direction de l'établissement, une Assemblée Générale des Parents au moins une fois par an ;
- D'organiser des réunions de parents afin de débattre notamment des questions soulevées au Conseil de participation ;
- D'assurer la circulation de l'information entre les parents d'élèves de l'établissement et leurs éventuels organes de représentation ;
- De susciter la participation active de tous les parents d'élèves de l'établissement en vue de leur permettre de jouer pleinement un rôle actif et responsable au sein de l'établissement scolaire de leurs enfants ;
- D'émettre des avis et/ou des propositions aux acteurs concernés⁷.

Quant au Conseil de participation, il est le reflet de la volonté politique de promouvoir une participation constructive des parents, à côté et avec d'autres acteurs (enseignants, élèves dans l'enseignement secondaire, PO, monde associatif). Les missions dévolues sont les suivantes : « débattre du projet d'établissement ; l'amender et le compléter ; le proposer à l'approbation du ministre ou du pouvoir organisateur; évaluer périodiquement sa mise en œuvre ; proposer des adaptations ; remettre un avis sur le rapport d'activité ; dans l'enseignement fondamental, mener

⁷ Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les organisations représentatives d'associations de parents d'élèves en Communauté française, 30 avril 2009.

une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année » ; dans l'enseignement secondaire « débattre des projets d'action de discrimination positive, des règles d'application des sanctions disciplinaires (dans les écoles de la Communauté française), du bulletin, du contrôle des absences, de la prévention de l'usage des drogues, et, enfin, étudier et proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais visés ci-dessus »⁸.

Si le caractère volontaire de la création d'une Association de parents affaiblit l'ambition de démocratie participative à l'école, le Conseil de participation, lui, réhabilite tout son sens.

Oser participer, un défi !

Notre expérience atteste de la difficulté voire de l'impossibilité pour certains parents d'assumer efficacement, malgré toutes les bonnes volontés, les règles de fonctionnement démocratiques d'une Association de parents. En effet, si dans certains groupes sociaux l'usage de ces règles va (presque) de soi, dans d'autres groupes sociaux, il en est tout autre chose. Pourtant, des parents issus de milieux populaires demandent à être soutenus dans leur initiative de créer une Association de parents. Il existe un double déficit :

- Un déficit de représentation parentale là où la participation parentale collective n'existe pas du tout ;
- Un déficit de représentativité là où des parents réunis en Association de parents se posent la question de leur légitimité dès lors qu'ils n'ont pas le sentiment de prendre en compte la parole de tous les parents présents (et de tous les groupes sociaux) au sein de l'école⁹.

Or, nous partons du postulat que les personnes, les parents en l'occurrence, sont potentiellement agissantes, quel que soit leur milieu socio-économique et culturel. Participer de manière active pour influencer son environnement exige toutefois la mise en place de conditions favorables :

1. Pour « vouloir s'exprimer », il faut en faire naître le désir ;
2. Pour « savoir s'exprimer », il faut posséder les outils nécessaires ;

⁸ *Participation, mode d'emploi. Pour une école parents a(d)mis. Les conseils de participation, les 1001 manières de participer*, une collaboration de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, la Ligue des familles, L'Union des Fédérations d'Associations de Parents de l'Enseignement Catholique, 2002.

⁹ Christophe Desagher et Johanna de Villers, *L'association de parents : lieu de démocratie et de citoyenneté ?*, Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, analyse 2009. www.fapeo.be

3. Pour « pouvoir s'exprimer », il faut développer des volontés institutionnelles qui ouvrent un espace-temps réservé à la rencontre, au dialogue, à la co-construction.

A terme, il convient sans doute de se questionner sur l'accès à des outils spécifiques pour des publics spécifiques : comment impliquer ces parents dans les structures formelles et collectives, telles les Associations de parents alors que la culture de la participation démocratique et collective repose sur les compétences verbales, d'écriture et de lecture ? Ne faut-il pas expérimenter d'autres formes de participation parentale collective que celle de l'Association de parents ? Celle-ci est-elle le média le plus efficace ? Des techniques de mobilisation et de soutien doivent être inventées pour faire émerger la parole de tous les citoyens, parents d'élèves, et de permettre aux rouages de la démocratie participative de jouer pleinement son rôle.

Affaire à suivre et, surtout, à inventer pour faire en sorte que le parent usager devienne un parent partenaire...

Bibliographie

Décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité, M.B. 09-07-2009.

Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les organisations représentatives d'associations de parents d'élèves en Communauté française, 30 avril 2009.

FAPEO / La Ligue des familles, Participation, mode d'emploi. Pour une école parents a(d)mis. Les conseils de participation, les 1001 manières de participer, une collaboration de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, la Ligue des familles, L'Union des Fédérations d'Associations de Parents de l'Enseignement Catholique, 2002.

OCDE, L'école face aux attentes du public – faits et enjeux, OCDE, Paris, 2006.

Simon Field, Malgorzata Kuczera, Beatriz Pont, En finir avec l'échec scolaire. Dix mesures pour une éducation équitable, OCDE, 2007.

Site

Christophe Desagher et Johanna de Villers, *L'association de parents : lieu de démocratie et de citoyenneté ?*, Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, analyse 2009. www.fapeo.be

Ministère éducation nationale, www.education.gouv.fr

Vivre Ensemble Education, novembre 2007, www.vivre-ensemble.be